



L'Accueil de Loisirs de la ville de Bain de Bretagne sera ouvert durant la période estivale du 6 juillet au 31 août en respectant le protocole sanitaire ministériel du 18 juin 2020. Durant cette période les modalités d'accueil seront amenées à évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Nous vous demandons d'être attentif au message arrivant sur votre boîte mail, il se peut que le lieu d'accueil de votre enfant change en fonction des effectifs de la structure.

La situation actuelle, nous amène à limiter le nombre de places par tranche d'âge. Nous accueillerons par jour :

- 20 enfants de 3-4 ans faisant la sieste, ils seront répartis en 2 groupes « Les p'tits loups 1 » et « Les p'tits loups 2 ». Ils seront accueillis dans les locaux de l'école maternelle Henri Guérin (cf. plan),
- 24 enfants de 4-5 ans faisant un temps calme, ils seront répartis en 2 groupes « Les pitchouns 1 » et « Les pitchouns 2 ». Ils seront accueillis à l'ALSH (cf. plan).
- 24 enfants de 6-7 ans, ils seront répartis en 2 groupes « les p'tits curieux 1 » et « Les p'tits curieux 2 ». Ils seront accueillis à l'ALSH (cf. plan)
- 12 enfants de 8-12 ans « Les experts ». Ils seront accueillis à l'ALSH (cf. plan)

En cas de forte demande d'inscription, des listes d'attente seront mises en place et la possibilité d'ouvrir des groupes supplémentaires sera étudiée.

Le protocole ministériel actuel ne nous permet pas d'effectuer de sorties en dehors de la commune. Pour le moment, les sorties locales seront donc privilégiées.

Les périodes d'inscriptions pour la période estivale :

Les inscriptions pour la période estivale sont maintenant possibles. Vous devrez faire une demande d'inscription pour votre enfant par le biais du portail familles. Les périodes et les dates limites d'inscription sont les suivantes :

- Inscriptions jusqu'au 01 juillet pour la période du 06 au 17 juillet.
- Inscriptions jusqu'au 16 juillet pour la période du 20 au 30 juillet.
- Inscriptions jusqu'au 29 juillet pour la période du 03 au 14 août
- Inscriptions jusqu'au 12 août pour la période du 17 au 31 août.

Durant cette période, vous pourrez **inscrire vos enfants uniquement en journée avec repas, matin avec repas et après-midi avec repas.**

Vous voudrez bien en plus de l'inscription classique de votre enfant, **nous préciser si votre enfant fréquentera la garderie le matin et le soir. Pour cela, merci de cocher les cases « péricentre matin » ou « péricentre soir ».** Cela nous facilitera l'organisation des temps de garderie.

Les demandes d'inscription seront ensuite validées par l'équipe de direction.

L'organisation de l'Accueil de Loisirs :

Les enfants respecteront les gestes barrières. Le fonctionnement des groupes par tranche d'âge sera rétabli. Les groupes seront constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs.

Le port du masque (masques grand public)

- Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.).
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants

Les Horaires et l'accueil des enfants :

La garderie de l'ALSH ouvrira aux horaires suivant de **7h30 à 8h45** et de **17h45 à 18h45**.

L'arrivée et le départ échelonnés seront possibles.

Le port du masque sera obligatoire pour les enfants d'élémentaire et fourni par les familles.

L'enfant devra pouvoir ranger son masque dans un sac hermétique à la fin de la garderie.

Les parents se présenteront au portail d'entrée principale de l'ALSH ou leur enfant sera pris en charge par un animateur et sera accompagnée jusqu'à la salle de garderie. Les règles d'hygiène des mains seront maintenues.

Le fonctionnement de la garderie du soir sera le même à l'inverse.

Les Horaires et l'accueil des enfants (hors temps de garderie) :

Les modalités d'inscription ne sont pas modifiées, vous pourrez **inscrire vos enfants uniquement en journée avec repas, matin avec repas et après-midi avec repas**. Les horaires d'accueil seront les suivants (en dehors de ces temps d'accueil), **l'Accueil de Loisirs ne sera plus accessible**.

	ARRIVEE	DEPART
JOURNEE ENTIERE	8H45 / 9h00	17H30 / 17H45
1/2 JOURNEE MATIN AVEC REPAS	8H45 / 9H00	13H30 / 13H50
1/2 JOURNEE APRES-MIDI AVEC REPAS	11H30 / 11H50	17H30 / 17H45

Selon le protocole sanitaire, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'Accueil de loisirs.

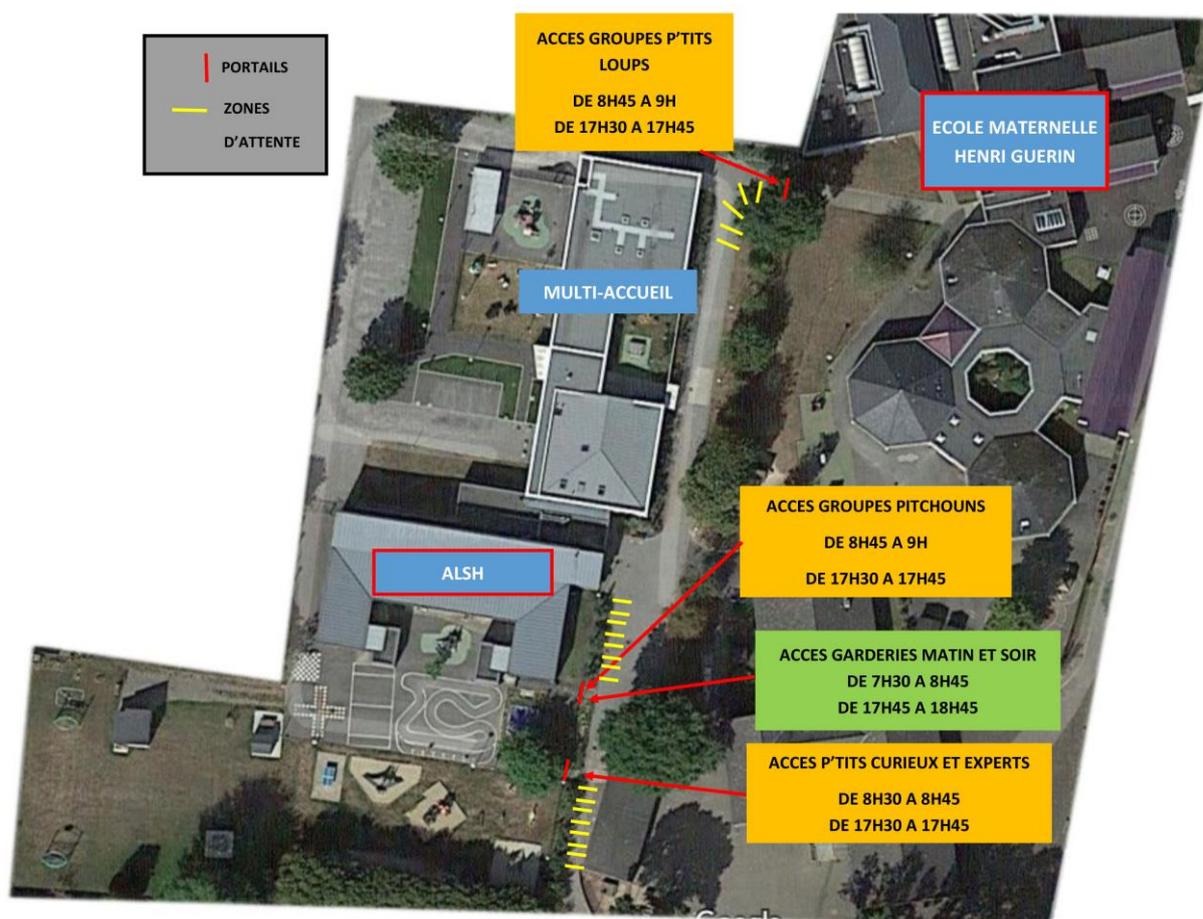
L'arrivée de votre enfant (en dehors des temps de garderie) (cf. plan) :

A chaque point d'accueil, une zone d'attente sera matérialisée pour délimiter des distances sanitaires strictes. Il faudra attendre avec votre enfant jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par un animateur et accompagné dans sa salle. L'enfant pourra alors déposer ses affaires à son porte manteau personnalisé et ensuite il se lavera les mains en entrant dans sa salle.

Si à votre arrivée, l'animateur n'est pas présent au point d'accueil, vous patienterez en zone d'attente.

Le départ de votre enfant (en dehors des temps de garderie) :

L'organisation du départ des enfants, sera similaire à celle du matin à l'inverse.



La restauration :

Suite aux préconisations gouvernementales, les temps de repas se dérouleront au restaurant municipal de l'école Henri Guérin. Deux services seront mis en place de façon à respecter les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole sanitaire hôtellerie-restauration (respect d'une distance de 1 mètre linéaire entre deux tables). Seuls les enfants bénéficiant d'un PAI restauration à jour pourront apporter leur panier repas.

Les activités intérieures :

Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). Les enfants devront se laver les mains avant et après l'activité.

Les activités extérieures :

L'espace extérieur de l'ALSH sera divisé en 5 zones afin de permettre à plusieurs groupes d'enfants de sortir simultanément tout en gardant la distanciation physique réglementaire.

Pour les groupes des « P'tits loups » nous utiliseront la petite cours de l'école maternelle Henri Guérin.

Le lavage des mains des enfants et la désinfection du matériel seront effectués avant et après l'activité.

Le rôle des parents :

Pour préparer au mieux l'accueil de votre enfant à l'ALSH, les parents auront un rôle important. Il leur est demandé de préparer leur(s) enfant(s) au fait qu'il(s) devra (ont) :

- Connaître et respecter les gestes barrières : garder ses distances, éviter de se toucher le visage, tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir en papier, se laver les mains.
- De plus les enfants devront être au maximum autonomes dans l'habillage, le déshabillage et le passage aux toilettes.
- Chaque enfant d'élémentaire devra venir avec une petite bouteille ou une gourde d'eau à son nom.
- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Conduite à tenir lors d'une suspicion de COVID 19 en ACM :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Nous sommes conscients que cette période est complexe pour tous, Il est important que l'accueil de vos enfants se fasse dans le respect du protocole sanitaire. Nous vous demandons de respecter les dates limites d'inscription pour faciliter la bonne organisation de la structure. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Cordialement.

Le Maire de Bain de Bretagne,
D. Bodin

La directrice de l'ALSH,
J. ORAIN COURTIES